

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Monaco Money Market Fund - Code ISIN: FR0010320325

Société de gestion : ABERDEEN GLOBAL SERVICES, une société du groupe Standard Life Aberdeen plc.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion visera une performance égale ou supérieur au Citigroup Euro 3 Month Deposit Rate sur un placement recommandé de trois mois par le biais d'investissement dans des titres émis par des sociétés ou des pays membres de l'OCDE. Pour atteindre cet objectif, les actifs de la SICAV sont investis dans des titres émis par des sociétés ou des pays membres de l'OCDE, et en conformité avec les principes de diversification des risques, principalement dans des instruments du marché monétaire (en particulier des billets de trésorerie, des certificats de dépôt, des billets à moyen terme et des acceptations bancaires), des billets de trésorerie à court terme et / ou des titres de créance à taux variable et fixes émis par des émetteurs de haute qualité ou garantis par des garants de haute qualité.

La société de gestion s'assurera de la qualité de l'émission ou de l'émetteur selon un processus interne d'appréciation tel que défini par l'instruction AMF 2011-20 et dont les principaux critères seront :

- la qualité de crédit de l'instrument ;
- la nature de la classe d'actif de l'instrument
- le profil de liquidité.
- pour les instruments financiers structurés, les risques opérationnels et les risques de

contrepartie inhérents à la structure de l'investissement (pour l'appréciation de ce critère, la société de gestion peut également se référer, le cas échéant et de manière non exclusive, aux notations court terme des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et que le « monétaire court terme » ou sa société de gestion jugera les plus pertinentes, en veillant toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

Les investissements de la SICAV seront effectués de telle manière que l'échéance moyenne pondérée (WAM) de tous les instruments ne dépasse pas six mois et que l'échéance ne dépasse pas deux années dans chaque cas individuel, à condition que le temps restant jusqu'à ce que le prochain ajustement de taux d'intérêt se fasse est inférieur ou égal à 397 jours.

Ce fonds s'adresse à des investisseurs qui souhaitent un investissement prudent dans les produits de taux. Le montant qu'il est souhaitable d'investir dans cette SICAV dépend de la situation personnelle de chaque actionnaire. Pour le déterminer, chaque actionnaire devra tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels par rapport à l'horizon de placement recommandé de 3 mois, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cette SICAV.

Les revenus qui découlent de votre investissement seront réinvestis dans le fonds (capitalisation). Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative, auprès du dépositaire, jusqu'à 11 heures. Elles sont exécutées sur la base du calcul de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu).

Le règlement sera effectué en J+2 (J étant le jour de centralisation

Profil de risque et de rendement

Le tableau d'indicateur de Risque et de Rendement décrit la position du Fonds en termes de risque et de rendement potentiels. Plus la position est haute, meilleur est le rendement potentiel mais plus grand est le risque de perdre de l'argent. Le tableau s'appuie sur des données précédentes ; il peut évoluer dans le temps et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La partie grisée dans le tableau ci-dessous montre la position du Fonds d'après l'indicateur de Risque et de Rendement.

Typiquement, à rendement
moindre,
risque moindre

Typiquement, à rendement
meilleur,
risque supérieur



- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou haut rendement) accentue le risque

- de crédit.

- Risque de contrepartie : Le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré. Il convient de se référer au prospectus du FIA pour connaître l'ensemble des risques auxquels est soumis le FIA

Frais

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	2,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourriez payer moins de frais ; vous devriez en parler à votre conseiller financier.

Frais prélevés sur le Fonds sur une année

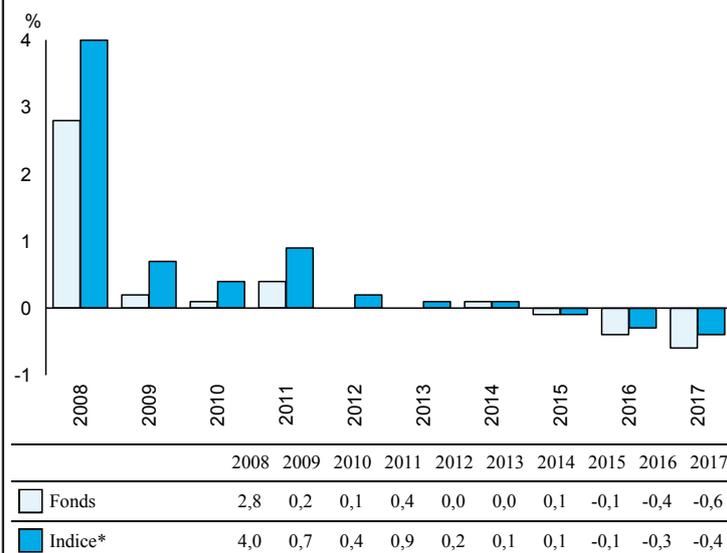
Frais courants	0,07%
----------------	-------

Frais prélevés sur le Fonds dans certaines conditions spécifiques

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

- Frais de transfert (concernant le transfert dans le Fonds à partir d'un autre fonds) 0,00%.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent les coûts d'achat ou de vente des actifs pour le Fonds (à moins que ces actifs ne soient des actions d'un autre fonds).
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.aberdeen-asset.fr.

Performances passées



Source : la société FE 2018

- Vous devriez être conscients que les performances passées ne représentent pas une indication fiable pour les performances futures.
- Date de lancement des Fonds : 07/07/2006.
- Date de lancement de la catégorie d'actions/de parts : 07/07/2006.
- Les performances sont calculées en EUR.
- Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées frais inclus et coupons nets réinvestis. En revanche, celles de l'indicateur de référence ne tiennent pas compte des éléments de revenus distribués, ni de frais. A partir de 2013, l'indicateur de référence est calculé dividendes réinvestis.
- * ECB Eonia Capitalization 7 Day and Citigroup EUR 3 Month Euro Deposit

Informations pratiques

- Nom du dépositaire et conservateur : BNP PARIBAS Securities Services
- La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur son site internet : www.aberdeen-asset.fr.
- Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que tout autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion ou sur son site internet : www.aberdeen-asset.fr.
- La responsabilité de la société de gestion Aberdeen GLOBAL SERVICES ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV
- Cette SICAV est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
- La société de gestion Aberdeen Global Services n est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF